



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 6 mars 2023 à 19 h 30, au 1 rue Aggée-Pelletier.

Sont présents (es) : Messieurs Michel Boisvert, Yan Bussièrès et Stéphane Cournoyer, Mmes Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine

Est absent : M. Gilles Salvas

M. Joël Pelletier, pro-maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

8580-03-2023

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Myriam Chapdelaine, secondé par Stéphane Cournoyer, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, et ce sans modifications.

ADOPTÉ

8581-03-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Annie Laliberté, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 6 février 2023 et ce sans modifications.

ADOPTÉ

8582-03-2023

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Yan Bussièrès, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes: 246 027.58 \$

Salaires : 22 695.27 \$

Total : 268 722.85 \$

ADOPTÉ

8583-03-2023

RAPPORT DES COMITÉS

M. Stéphane Cournoyer fait un petit compte rendu de la Fête hivernale qui a eu lieu le 18 février dernier.

8584-03-2023

DEMANDE DES CONTRIBUABLES (aucune demande)

8585-03-2023

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #425-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis de motion est donné par Yan Bussièrès pour qu'à une prochaine réunion du conseil sera présenté pour adoption le règlement # 425-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Et que copie d'un projet de règlement #425-2023 est jointe en annexe du présent avis et disponible.

8586-03-2023

FORMATION ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'inscription à la formation sur l'accès à l'information qui aura lieu à Drummondville, le 26 avril 2023 et de défrayer les coûts inhérents à la formation.

ADOPTÉ

8587-03-2023

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SANTÉ MENTALE 2023

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es** ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, il est proposé par Yan Bussièrès, secondé par Myriam Chapdelaine que le conseil municipal de Saint-Robert lors de sa séance du 6 mars 2023 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**.

ADOPTÉ

8588-03-2023

COURS D'EXERCICES PHYSIQUES ÉTÉ 2023

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de retenir les services de Mme Céline Gariépy pour offrir des cours de gymnastique active, et ce au coût de 1200\$ pour 10 cours qui débiteront le 7 juin au 23 août 2023.

Et nous demanderons à la MRC de Pierre-De Saurel de subventionner une partie des cours.

ADOPTÉ

8589-03-2023

ENGAGEMENT PERSONNEL – CAMP DE JOUR 2023

Michel Boisvert et Joël Pelletier se retirent de la discussion et du vote.

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'embaucher Mmes Véronic Dauphinais comme coordonnatrice en chef, Nathalie Patenaude, Mathilde Boisvert et Alexis Claude comme animateurs du camp de jour pour la période 26 juin au 18 août 2023 et ce selon les ententes établies.

Ils travailleront sous la supervision de Mmes Myriam Chapdelaine et Annie Laliberté, conseillères responsables du camp de jour 2023.

ADOPTÉ

8590-03-2023

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE DE GESTION DES APPELS 9-1-1

Sur proposition de Myriam Chapdelaine, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le renouvellement du contrat de service de gestion des appels 9-1-1 et d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ

8591-03-2022

ACHAT PANNEAU DE POINTAGE TERRAIN DE SOCCER ET INSTALLATION

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un panneau de pointage pour le terrain de soccer ainsi que de l'installation selon les estimations fourni lors de préparation budgétaires 2023.

Pointage Pro : 7 256.19\$ + taxes

Électricité D.A. : 3 575.00\$ + taxes

Poteaux (2 x 150\$) 300.00\$ + taxes

Béton (base 2 x 100\$) 200.00\$ + taxes

Total estimé à : 11 331.19\$ + taxes

ADOPTÉ

8592-03-2022

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 1 (PÉRIODE DU 01/1/2022 AU 31/12/2022)

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 30 septembre 2021;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 1 correspond à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-Robert en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, Il est proposé par Stéphane Cournoyer, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :



No de résolution
ou annotation

8593-03-2022

8594-03-2022

8595-03-2023

8596-03-2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Que le rapport municipal d'activités de l'an 1, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉ

INVITATION SOUMISSION ASPHALTAGE (RAPIÉÇAGE)

Sur proposition de Annie Laliberté, secondé par Yan Bussièrès, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation d'entrepreneurs pour soumissionner pour les travaux d'asphaltage (rapiéçage), l'ouverture des soumissions se fera le 22 mars 2023 à 11 h 00.

ADOPTÉ

ADJUDICATION CONTRAT DE TRAVAUX POUR LE RANG SAINT-THOMAS

Suite à l'ouverture des soumissions, le 27 février 2023 à 11h30, sept (7) soumissionnaires ont déposé :

Pavage Drummond inc.	426 795.72\$ taxes incluses
Consruction & pavage Protneuf inc.	456 562.67\$ taxes incluses
Pavage Maska	465 286.06\$ taxes incluses
Sintra	466 919.22\$ taxes incluses
Danis Construction inc.	486 000.00\$ taxes incluses
Eurovia Québec	501 553.37\$ taxes incluses
Construction 2000 inc.	553 834.58\$ taxes incluses

Sur proposition de Myriam Chapdelaine, secondé par Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Drummond inc. au montant de 426 795.72\$ taxes incluses et ce selon la recommandation de M. Luc Brouillette ing.

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et/au nom de la municipalité tout document pour le contrat ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 01, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

M. Joël Pelletier
Pro-maire

Mme Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Joël Pelletier, pro-maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

6 mars 2023